

Tu as entre 16 et 25 ans ?
Toi aussi, fais le choix de l'apprentissage !



DIRECTION RÉGIONALE
DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI



Région Martinique

CFA DE L'URMA* • CFA AGRICOLE • AMEP CFA BTP • CFA CCIM

*UNIVERSITÉ RÉGIONALE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Sommaire



Apprendre autrement
page 3

**Les CFA, la garantie
de votre réussite**
page 5

Obligations de l'apprenti
page 11

Des partenaires à votre écoute
page 12

Apprendre autrement

L'apprentissage, une chance pour nous les jeunes !

Aujourd'hui, les entreprises recherchent des jeunes bien formés, diplômés avec une expérience professionnelle.

Et c'est exactement cela, les "plus" de l'apprentissage :
je prépare un diplôme en CFA et en même temps,
je travaille en entreprise pour acquérir une vraie
expérience professionnelle.

Avec l'apprentissage, je bénéficie d'atouts très appréciés
des chefs d'entreprise et je fais la différence !

À la fin de mon contrat, je pourrai décider soit d'entrer
dans la vie active, soit de poursuivre mes études.

En plus, je bénéficie de l'appui des différents partenaires
de la formation, de l'emploi et de l'insertion (Réseaux des Missions
Locales, des Centres de Formations d'Apprentis, des Chambres
Consulaires) pour m'informer et m'accompagner, avant, pendant
et même après ma formation en apprentissage.



L'apprentissage pourquoi et pour qui ?

⌋ Sa définition

C'est un contrat de travail écrit et signé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à t'assurer une formation professionnelle. Cette formation est dispensée pour partie en entreprise, et au CFA : 2 jours par semaine ou une semaine sur 2 ou 3 par mois.

⌋ Sa durée

De 1 à 3 ans en fonction de ton niveau et/ou de ton cursus de formation et de la formation préparée.

⌋ Son objet

Tu obtiens une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel.

⌋ Son public

- Les jeunes de 15 ans ayant effectué la scolarité du premier cycle du second degré (3^{ème}).
- Les jeunes de 16 ans à plus de 26 ans (sous certaines conditions ou en situation de handicap).

⌋ Sa date de début

Tu peux signer ton contrat d'apprentissage 3 mois avant le début du cycle de formation au CFA et 3 mois après cette date.

La signature du contrat doit avoir lieu obligatoirement avant le début de ton activité dans l'entreprise. Le contrat écrit, signé par les parties, est ensuite enregistré.

⌋ Sa date de fin

Plusieurs possibilités existent :

- Ton contrat arrive à son terme : c'est un contrat à durée déterminée.
- Il est résilié unilatéralement pendant les 2 premiers mois d'essai.
- Il est résilié au-delà, mais il faut un accord express et bilatéral des deux parties.

À défaut, la résiliation est prononcée par le Conseil des Prud'hommes à ta demande ou celle de ton employeur.

Les CFA, la garantie de ta réussite

Depuis plus de 45 ans, les chefs d'entreprise ont déjà recruté et formé de nombreux apprentis avec le concours des Centres de Formation d'Apprentis.

Véritables spécialistes de l'apprentissage, les CFA interviennent à ta demande pour :

- Contribuer à la transmission des savoir-faire et compétences professionnelles entre générations dans l'entreprise,
- Accompagner ton intégration professionnelle au sein de l'entreprise.





L'APPRENTISSAGE, UNE VOIE DE REUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

CFA AGRICOLE

Quartier Chopotte • 97240 François

Tél. : 0596 54 32 13 • Fax : 0596 54 22 24

Mail : cfa.martinique@educagri.fr

Directrice : Mysiane DESNEL • mysiane.desnel@educagri.fr

CFAA site du François

- 🔪 CAPA Agriculture des Régions Chaudes
- 🔪 CAPA Jardinier Paysagiste :
rénovation du CAPA Travaux Paysagers
- 🔪 CAPA Métiers de l'Agriculture : nouveau CAPA
- 🔪 CAPA Soigneur d'Équidés : nouveau CAPA
- 🔪 BPA Travaux de la Production Animale
Polyculture-Elevage
- 🔪 BPA Travaux d'Aménagements Paysagers
- 🔪 BPA Travaux de la Production Horticole
- 🔪 BP Responsable Exploitation Agricole
- 🔪 BP Aménagements Paysagers
- 🔪 BTSa Développement de l'Agriculture
des Régions Chaudes

CFAA Site du LEGTA de CROIX RIVAIL

- 🔪 Licence Professionnelle Gestion de l'eau
et des déchets en milieu tropical :
nouvelle dénomination
- 🔪 Licence Professionnelle Agriculture
Biologique Conseil et Développement

CFAA site du Carbet

- 🔪 CAPA Jardinier Paysagiste
- 🔪 CAPA Production Horticole
(culture et /ou florales)
- 🔪 CAPA Métiers de l'Agriculture
- 🔪 Certificat de Spécialisation :
Taille et Soins aux Arbres

CFAA site du Lorrain

- 🔪 CAPA Agriculture des Régions Chaudes

CFAA site CFPPA Centre Atlantique

- 🔪 CAPA Métiers de l'Agriculture
- 🔪 CAPA Opérateur en Industrie
Agroalimentaire
- 🔪 CAPA Services aux Personnes et Vente
en Espace Rural



APPRENDRE L'ENTREPRISE AVEC CEUX QUI LA VIVENT

CFA CCIM

11, rue Frantz Fanon • Bellevue
97200 Fort de France
Tél. : 0596 61 61 32 • Fax : 0596 61 91 72
Mail : cfa@martinique.cci.fr
Directrice : Marlyn MICHEL



- Assistant de gestion PME-PMI
- B.T.S Comptabilité et Gestion des Organisations
- BAC Professionnel Commerce
- Baccalauréat Professionnel Accueil Relation Clients et Usagers
- BTS Services Informatiques aux Organisations
- C.A.P Agent de Prévention et de Médiation
- C.A.P Employé de Vente Spécialisé option C : Service à la clientèle
- C.A.P Hygiène et Maintenance des Locaux
- Diplôme de Comptabilité et de Gestion
- DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, option PMO
- DUT Techniques de Commercialisation
- ICH - Titre professionnel des techniques économiques et juridiques de l'immobilier - Option ventes et gestion d'immeubles
- ICSV : Titre Professionnel Responsable Commercial - niveau Master1
- Licence Construction et Aménagement - Génie Civil
- Licence Energie et Développement Durable
- Licence Gestion d'Entreprise, Gestion des Organisations
- Licence Professionnelle Commerce option Marketing Opérationnel
- Licence Professionnelle logisticien d'entreprise option logistique et management
- Licence Professionnelle systèmes informatiques et logiciels option traitement des données et Internet
- Master 2 Professionnel : Distribution



AMEP CFA - BTP, L'ART DE FORMER DES HOMMES ET DES FEMMES D'AVENIR

AMEP CFA BTP

Quartier Vaudrancourt • 97224 Ducos

Tél. : 0596 77 15 88 • Fax : 0596 54 22 24

Mail : amepcfabtp@orange.fr

Directrice : **Éliane TRÉBEAU**

Développeur de l'apprentissage : **Célia GERNET**

Tél. : 0696 25 73 21

CAP

👉 Préparation et réalisation d'ouvrages électriques

👉 Charpentier bois

CAP

👉 Peintre applicateur de revêtements

👉 Serrurier-métallier

CAP

👉 Maçon

👉 Installation sanitaire

CAP

👉 Menuisier fabricant de menuiserie mobilier agencement

👉 Froid-Climatisation

SECONDE BAC PRO

👉 Technicien d'études du bâtiment
Option A : Études et économie

👉 Aménagement et finition du bâtiment

SECONDE BAC PRO

👉 Electrotechnique énergie équipements communicants

👉 Technicien Menuisier-Agencier

SECONDE BAC PRO

👉 Technicien du bâtiment

Option organisation et réalisation Gros-Œuvre

PREMIERE BAC PRO

👉 Technicien d'études du bâtiment

Option A : Études et économie

TERMINALE BAC PRO

PREMIERE BAC PRO

👉 Electrotechnique énergie équipements communicants

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ENERGÉTIQUE

👉 Option A : Technicien de Maintenance des systèmes énergétiques et climatiques

👉 Option B : Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques





**L'URMA, UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À LA FORMATION,
À VOTRE SERVICE**

CFA DE L'URMA

Quartier Laugier • 97215 Rivière Salée

Tél. : 0596 68 09 14 • Fax : 0596 68 16 21

secretariat.cfa@cma-martinique.com

Directrice : **Brigitte BRIAND-MOMPLAISIR**

Développeur de l'apprentissage : **Jordan ESTRISPEAUT**

ALIMENTATION NIVEAU V

- 📌 CAP Boucher
- 📌 CAP Boulanger
- 📌 CAP Cuisine
- 📌 CAP Pâtissier
- 📌 MC Boulangerie spécialisé
- 📌 MC Cuisinier en desserts de restaurant
- 📌 MC Employé barman
- 📌 MC Employé Traiteur
- 📌 MC Pâtissier-Boulangier
- 📌 MC Sommelier

ALIMENTATION NIVEAU IV

- 📌 BAC PRO Cuisine
- 📌 BAC PRO Commercialisation et service en restauration
- 📌 BAC PRO Boulanger Pâtissier

ALIMENTATION NIVEAU III

- 📌 BTM Pâtisserie
- 📌 BTS Hôtellerie-Restauration

AUTOMOBILE NIVEAU V

- 📌 CAP Maintenance des véhicules auto option véhicules particuliers
- 📌 CAP Peinture en carrosserie
- 📌 CAP Réparation des carrosseries
- 📌 MC Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile

AUTOMOBILE NIVEAU IV

- 📌 BAC PRO Maintenance des véhicules auto option voitures particulières
- 📌 BAC PRO Réparations des carrosseries
- 📌 Mise à Niveau BTS (Secteurs Industriel-Tertiaire-Hôtellerie)

AUTOMOBILE NIVEAU III

- 📌 BTS Après-vente Automobile option véhicules particuliers

SOINS A LA PERSONNE NIVEAU V

- 📌 CAP Coiffure • CAP Esthétique

SOINS A LA PERSONNE NIVEAU IV

- 📌 BP Coiffure 📌 BP Esthétique
- 📌 BP Préparateur en pharmacie

SOINS A LA PERSONNE NIVEAU III

- BM Coiffure 📌 BM Esthétique 📌 CQP Dermo Cosmétique Pharmaceutique

SERVICE NIVEAU V

- 📌 CAP Employé de vente spécialisé option A et B

SERVICE NIVEAU IV

- 📌 BAC PRO Commerce 📌 BAC PRO Logistique
- 📌 BAC PRO Accueil - Relation Clients et Usagers

SERVICE NIVEAU III

- 📌 Certificat Entrepreneur Métiers de l'Artisanat
- 📌 BTS Métiers des Services à l'Environnement





**18-25 ANS ? OSER UNE EXPÉRIENCE ORIGINALE
DURANT 6 À 12 MOIS SUR LE CHEMIN
D'UNE INSERTION DURABLE**

RSMA

Tél. : 0596 42 56 28/26

facebook.com/RSMA972 • rsma-martinique.org

POLE SERVICE CULTURES TROPICALES

- 🔧 Agent administratif
- 🔧 Agent technique de vente
- 🔧 Agent de prévention et de sécurité
- 🔧 Elagage
- 🔧 Agent d'entretien des espaces verts
- 🔧 Maraîchers
- 🔧 Agent d'aide à la personne

POLE BATIMENT TRAVAUX PUBLICS

- 🔧 Agent d'entretien bâtiment
- 🔧 Voirie réseaux divers
- 🔧 Energie renouvelable
- 🔧 Monteur dépanneur en froid et climatisation
- 🔧 Charpentier
- 🔧 Menuisier
- 🔧 Menuisier - aluminium
- 🔧 Soudeur - création en 2017
- 🔧 Assainissement et eaux usées
création en 2017



POLE TOURISME – RESTAURATION

- 🔧 Agent polyvalent en restauration
- 🔧 Agent d'aide cuisinier
- 🔧 Agent accueil touristique
- 🔧 Animateur loisir sportif et culturel
- 🔧 Hôtellerie
- 🔧 Agent de propreté et d'hygiène
- 🔧 Remise à niveau/mobilité
- 🔧 Sûreté

POLE TRANSPORT MAINTENANCE LOGISTIQUE

- 🔧 Conducteur transports
- 🔧 Magasinier chauffeur livreur
- 🔧 Mécanique automobile
- 🔧 Carrossier réparateur
- 🔧 Mécanicien Travaux Publics
sur engins lourds - création en 2017
- 🔧 Mécanicien nautique - création en 2017

Obligations de l'apprenti

L'apprenti s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du CFA.
- Suivre les activités pédagogiques du CFA et à se présenter aux examens.
- Travailler pour l'employeur pendant la durée de son contrat.

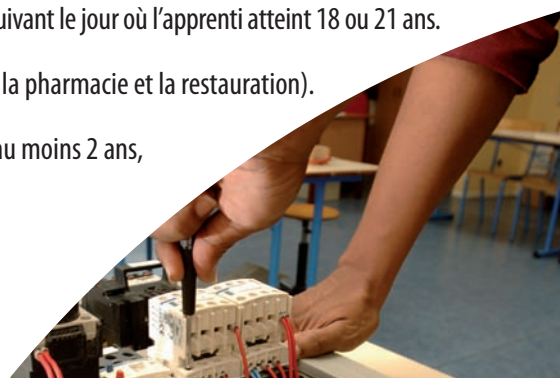
Quel salaire ?

Les bénéficiaires de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du SMIC selon leur âge et leur niveau de formation.

Au 1^{er} janvier 2015, le montant du SMIC est de 1 457,52 € pour une durée légale hebdomadaire de 35 heures.

Âge	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16 - 17 ans	25 %	37 %	53 %
18 - 20 ans	41 %	49 %	65 %
21 - 25 ans	53 %	61 %	78 %

- Le montant de la rémunération de l'apprenti est majoré à compter du premier jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint 18 ou 21 ans.
- Des dispositions contractuelles peuvent prévoir des conditions plus favorables (la coiffure, la pharmacie et la restauration).
- En cas de réduction de la durée du contrat d'un an pour les formations ayant une durée d'au moins 2 ans, la rémunération est celle d'une 2^{ème} année de contrat.
- Des dispositions spécifiques sont prévues pour les apprentis du secteur public.



Des partenaires à votre écoute





L'APPRENTISSAGE **C'EST VOTRE AVENIR**

www.apprentissage.gouv.fr



Essentiel Conseil • Octobre 2015 • Photos Yann SALOMON